

VERTRAIL : TRAIL NOCTURNE 11ème édition

Le règlement est le même que lors des éditions précédentes, bonne humeur conseillée et Erreur de parcours à éviter, voire interdite!

Samedi 3 Décembre 2022 à la halle des sports de Porchefontaine, situé au 63 rue Rémont 78000 Versailles Départ du petit vertrail à 17h15 et du Vertrail à 17h30.

Art.1 : ORGANISATION

Le TRAIL NOCTURNE VERTRAIL, est une épreuve de course à pied nature organisée par les élèves et professeurs de l'enseignement d'exploration "Evénementiel Sportif" du Lycée Marie Curie de Versailles. L'association sportive du lycée, assurée à la MAIF, est la structure support de l'épreuve.

Art.2 : DEFINITION DE L'EPREUVE & HORAIRES

Parcours de nuit où les coureurs partiront pour une boucle de 8,5 km sur le petit vertrail et deux boucles de 8,5 km soit 17 km pour le Vertrail. Passage dans la halle où sera jugée l'arrivée (centre sportif de PORCHEFONTAINE, (halle d'athlétisme) 63 rue Rémont, 78000 VERSAILLES). Le parcours est entièrement tracé dans la forêt domaniale de Porchefontaine (ONF) sur des chemins et sentiers. Balisage du parcours dans les règles de l'art du Trail (balises réfléchissantes...)

Retrait des dossards :

.....

Samedi 03/12 sur place de 14 h 45 à 16h45

Briefing des 2 courses à 17h10 dans la halle

Départ du petit VERTRAIL à 17h15

Départ du grand VERTRAIL SOLO à 17 h 30

Podium à 20h

Le temps limite pour le Trail Nocturne est de 2 h30

Tous les coureurs dépassant ce délai effectueront la fin du parcours sous leur entière responsabilité.

Art.3 : ASSURANCE

L'épreuve est couverte par une assurance responsabilité civile souscrite par les organisateurs auprès de la MAIF. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence et il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

La responsabilité de l'Association sera dérogée dès qu'un concurrent retire son dossard pour abandon, disqualification pour coupe du parcours, par décision médicale, ou sur décision de l'organisation.

L'organisation décline toutes responsabilités en cas d'accident résultant d'une insuffisance physique pendant ou après l'épreuve.

L'organisation décline toutes responsabilités en cas de vol pouvant survenir sur les aires de stationnement, accidents, dégradation ou de perte de matériel avant, pendant et après la course.

Art.4 : SECURITE

La sécurité de la course est assurée par un médecin, des postes de secouristes et des signaleurs placés tout le long du parcours en des endroits stratégiques.

Des bénévoles signaleurs seront présents sur tout le parcours pour assurer la sécurité et servir d'antenne pour le service médical qui sera présent avec une équipe complète sur l'aire de départ et d'arrivée ainsi qu'avec une équipe quad dans la forêt. Le service médical est destiné à porter assistance à toute personne en danger avec les moyens propres à l'organisation ou conventionnés. Le service médical est habilité à mettre hors course (en invalidant le dossard) tout concurrent inapte à continuer l'épreuve. Le service médical est habilité à faire évacuer par tout moyen à leur convenance les coureurs qu'ils jugeront en danger. Les frais résultant de l'emploi de ces moyens exceptionnels seront supportés par la personne secourue qui devra également assurer son retour du point où elle aura été évacuée. Tout coureur faisant appel à un médecin ou un secouriste se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter ses décisions.

Art.5 : RAVITAILLEMENT & MATÉRIEL

Un ravitaillement complet attendra les concurrents sur la zone d'arrivée.

Une lampe frontale est OBLIGATOIRE

Autres matériels recommandés : couverture de survie et sifflet.

Art.6 : RESPECT DE LA NATURE

Les concurrents s'engagent à respecter la nature (chemins, bois, single), sans jeter de débris (papier, emballage, gel énergétique). Tout concurrent surpris au non-respect de cette charte se verra éliminé de la course.

Art.7 : DROITS D'INSCRIPTION

Le montant des droits d'inscription par concurrent est de 20 Euros. Pour le petit vertrail, le tarif est de 14€. Les élèves licenciés à l'UNSS, le tarif est de 8€. Pour les relais, le droit d'inscription est de 19€. Le challenge des deux courses est de 33€, pour les élèves licenciés à l'UNSS, le tarif est de 17€.

L'inscription se fait en ligne sur le site web d'espace compétition.

Quelques inscriptions sur place, dans la limite de 30 dossards au tarif de 25 Euros.

Espèces ou Chèques à l'ordre de : AS MARIE CURIE

Aucun remboursement ne pourra être prétendu une semaine avant l'épreuve.

Si l'épreuve devait être annulée pour cas de force majeure ou pour un motif indépendant de la volonté de l'organisation, aucun remboursement des frais d'inscription ne sera effectué.

En cas de confinement COVID 50% des droits d'inscription seront remboursés.

Dans tous les cas, si l'organisateur annule l'épreuve sans raison, les concurrents se verront rembourser au maximum 50% des droits d'inscriptions afin de permettre à l'organisation de couvrir les frais engagés.

Art.8 : CERTIFICATS MÉDICAUX

Il est obligatoire de présenter un certificat médical de non contre indication à la pratique de la course à pied, ou triathlon ou cyclisme (Loi n°99-223 du 25/03/99 art 6) datant de moins de 1 an à la date de l'épreuve, avec la mention « Apte à la course à pied ou trail ou triathlon en compétition ».

- Pour les licenciés au fédération sportive : uploader en ligne votre licence.

- Pour les NON licenciés : uploader en ligne votre certificat médicale.

-Autorisation parentale obligatoire pour les mineurs (entre 15 et 18 ans)

Art.9 : CLASSEMENTS ET RECOMPENSES

Les récompenses seront des coupes et médailles (pas de prime)

Le classement scratch homme et femme sera établi sur les 3 premiers.

Les 3 premier(e)s vétérans hommes et femmes seront récompensés tout comme les 3 premiers jeunes filles et garçons (cadets & juniors confondus).

Il n'y aura pas de cumul sur le premier scratch prime.

Pour les relais, il y aura les podiums, homme, femme et mixte avec des récompenses pour la 1ère équipe uniquement.

A partir de 30 inscrits d'une entreprise ou d'une école un challenge interne sera mis en place avec récompenses.

Art.10 : ASSISTANCE

Les participants doivent porter assistance à toute personne blessée ou en danger quelque soit leur intérêt au classement final. En cas de détresse, ils devront alerter ou faire alerter l'organisation située sur le parcours et qui dispose de moyens d'intervention.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de manquements au règlement Les organisateurs sont habilités à sanctionner, au besoin par l'élimination du coureur

en cause, toute irrégularité, comportement non sportif et manquement au présent règlement.

Art. 11 : CONTRÔLE ANTI-DOPAGE

Des contrôles antidopage inopinés peuvent avoir lieu. Conformément à la législation, tout participant désigné, licencié ou non, doit s'y soumettre, sous peine des sanctions prévues par la loi.

Art.12 DROIT D'IMAGE

Les participants autorisent expressément les organisateurs ainsi que leurs ayants droit tels que partenaires et médias, à utiliser sans contrepartie financière les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation à l'épreuve et à la cérémonie de remise des trophées et récompenses, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Art. 13 ACCEPTATION DU REGLEMENT

La participation à cette épreuve implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.